

ACTUALITÉ LOCALE

Les salariés de Pamar obtiennent une « petite victoire »

AIX-EN-PROVENCE

La cour d'appel a renvoyé le dossier de la blanchisserie Pamar au 28 mai. Les prud'hommes avaient demandé en juillet dernier la réintégration de 11 salariés, une décision dont la direction avait fait appel.

Pour les salariés de la blanchisserie, rassemblés ce mercredi devant la cour d'appel des prud'hommes et entourés de plusieurs soutiens CGT, c'est une « petite victoire ». La cour reporté en effet l'audience d'appel prévue mercredi au 28 mai, comme le réclamaient les salariés de la blanchisserie. En juillet dernier, leur direction avait fait appel de la décision du conseil des prud'Hommes, qui demandait la réintégration des 11 salariés qui avaient fait valoir leur droit de retrait en décembre 2023, à la suite de menaces de mort, d'humiliations régulières subies par les salariés et dénonciations de manquements à l'hygiène dans l'activité de la blanchisserie. Licenciés au printemps 2024, les prud'Hommes ont demandé en juillet que les salariés reprennent leur activité, avant que la direction n'interjète appel de cette décision. Mais ce mercredi, la cour d'appel a suivi la demande formulée par les salariés et leur avo-



Devant la cour d'appel, les salariés de la blanchisserie ont reçu le soutien de la CGT. PHOTO E.B.-G.

cat, puisque l'enquête interne d'évaluation des risques psychosociaux de l'entreprise, qui doit permettre de préconiser des mesures pour le bien-être des salariés, n'a toujours pas été réalisée.

Enquête interne manquante

Une première réclamation pour que cette évaluation soit faite a été exigée fin 2023 par l'inspection du travail (Dreets). Sans retour. La GIE Pamar a finalement été mise en demeure de la réaliser en août 2024. Mais depuis, rien n'a bougé. « C'était une nécessité dans le dossier (...) l'audit en cours, réalisé par un cabinet extérieur à la demande

de l'inspection du travail, devrait être rendu depuis la semaine du 17 mars. L'inspection du travail a été très conciliante, elle a laissé quatre mois à l'entreprise », rapporte Sylvain Doudet, avocat des salariés, précisant également qu'un report est indispensable puisqu'une nouvelle argumentation de la société Pamar, « profondément critiquable », a été formulée quelques jours seulement avant cette l'audience d'appel. « L'objectif n'est pas de chercher une indemnisation, mais de retrouver un emploi aimé par les salariés, avec simplement l'exigence que cela se passe dans des conditions qui préservent leur santé et leur sécurité. C'est-à-

dire le minimum », rappelle l'avocat.

« C'est eux qui nous ont attaqués en appel, ils devaient faire en sorte que cette histoire soit derrière nous. Finalement, ils se mettent en porte-à-faux et nous donnent raison », constate Kalathoumi Ibouroi, déléguée CGT du personnel. Jusqu'à la prochaine audience, les salariés et la CGT assurent rester soudés et poursuivre la lutte, avec notamment un piquet de grève toujours en place devant la blanchisserie. « S'ils font ça pour qu'on se décourage, c'est perdu d'avance. On ira jusqu'au bout de la lutte », prévient Kalathoumi Ibouroi. Eva Bonnet-Gonnet